

## CAMPAGNE DE MOBILITE DE PRINTEMPS A LA DSAC

Les AVE sont parus pour la campagne de mobilité de printemps. Or, FO constate une réduction importante du nombre de ces postes ouverts en DSAC.

Pourquoi une telle réduction ? Pour résoudre un problème d'attractivité ?

Non, car le protocole 2013-2016, auquel FO a activement participé, a permis de renforcer l'attractivité de la DSAC. Et son Directeur ne manque pas, lors des derniers comités techniques, de faire l'éloge du bénéfice en termes de pourvois de postes obtenus depuis en CAP et maintenant en campagne de mobilité.

Pour autant le SG, déclarant vouloir responsabiliser les directions de la DGAC a fixé des plafonds d'emplois par direction. La DSAC dépasserait ce nouveau plafond de 40 ETP métiers. Ce chiffre de 40 ETP n'a pas été discuté, ni même annoncé aux représentants du personnel !

Concrètement, pour cette campagne de mobilité de printemps, on dénombre 42 postes métiers ouverts contre environ 80 à la précédente campagne, soit une réduction de 50 % ! Ainsi des services de la DSAC se trouvent confrontés au non-remplacement des agents mutés. Seuls les postes de management et quelques postes d'inspecteur de surveillance ont été ouverts. Les services qui ont fait le plein à la campagne de mobilité précédente ne sont pas pénalisés. En revanche les services qui ont perdu un ou plusieurs agents se retrouvent dans des situations délicates.

FO, demande au Secrétariat Général et à SDRH de revoir ses plafonds d'ouverture de poste en DSAC. Cette situation inédite ne peut perdurer pour la campagne de mobilité d'automne. Si en DSNA la crise sanitaire a peut-être réduit la charge de travail du contrôle aérien en certains endroits, il n'en est rien en DSAC, bien au contraire !

